L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 29 OCTOBRE 1885.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans, Quatrième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St-Antoine, dans la ville de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables ci-dits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

EDMOND BOURGEOIS—

Taxe de 1884, montant à.....	$18 60

Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Constance, Jackson et Philip, désignés comme les Nos 14 et 15 de l'Ilet No. 109, mesurant chaque 33 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où' e dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un soquéreur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, comme monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

PETITES ANNONCES.

Perdu, samedi, 24 du courant, une cheval bai, ayant une tache blanche sur le front ainsi que sur les deux pieds de derrière. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera au soussigné.
E. BERTONJÈRE.
Grande Route St-Jean, encolgnure Sauvage.
28 oct—1f

Perdu—Un mulet bai, de 14 ou 15 mains de hauteur, ayant sur l'épaule la lettre D, et à la croiture quelques crins blancs. Récompense libérale à qui le ramènera au SOLDIERS' HOME, Bayou St-Jean. 27 oct—3f.

DEMANDES.

Une Française désire trouver une place de dame une famille pour faire le ménage. Ecrire aux initiales U. E., bureau du journal.
28 oct—1f

On demande—A acheter un terrain avec une petite maison de résidence, du prix de cinq cents piastres. Ecrire, en indiquant la localité et le plus bas prix au comptant, A R. S. T., aux soins de l'ABEILLE de la N. O.
22act—6f

A LOUER.

A louer, à partir du 1er novembre, la belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Touliouse.
S'adresser à Mme Vve Trotot, 296 rue Villere. 25 oct—6 f.

A louer—LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à P. E. THEARD & SONS, 84 rue du Camp.
21oct—1f

A louer—Une belle résidence No 305 rue Dauphine. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 2sept—

A VENDRE.

A vendre—Pour cessation d'affaires, un café situé au No 5, rue de Conti. W. H. BARNETT, notaire, 89 Passage de la Bourse. 25 oct—6f

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, de Ste Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
6sept—1f 78 Passage de la Bourse

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de

TAPIS

Nouveaux modèles, très élégants de **Axminsters, Moquettes, Velours, Body Brussels, Tapestry Brussels**, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix d'importation spéciale de

TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,
Derniers genres.

Reises, Crêtes, Madras et Portières Turcoman. Nouveaux modèles de: Toiles Cirées, Linoleums et Cretonnes.

Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientales, Daghestan, Punjaubs, Moquettes, etc.

Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux du dernier genre.

Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie. 10 sept—

Nouvelles Marchandises reçues.
NOUVELLES NATTES DE CHINE.
Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde
A. Brousseau's Son,
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 25
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordures.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle, Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napin.
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
22mars—

Banque des Citoyens de la Louisiane, Département de Banque.

Nlle-Orléans, 30 septembre 1885.

Les actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane sont invités à se réunir au local de la dite banque, LUNDI, 9 Novembre prochain, de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi, pour délibérer sur la nouvelle augmentation du stock autorisée par les actionnaires à la réunion du 22 janvier 1883, et aussi sur les moyens d'opérer cette augmentation; ils devront également délibérer sur la proposition faite par le Conseil de Direction au sujet de l'augmentation en question.

Les actionnaires sont priés de se rendre à la Banque avant l'époque fixée ci-dessus.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
30sept—2f. p.s.p 401.

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des vaisseaux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès: Gravelle, Rétrécissement de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres dans l'URETHRE PERTÉE traités sans l'usage du cathétère, si aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple traitement, sans douleur. La maladie de femme et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
20mars—1an

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les faveurs spirituelles du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cimpiace ardéenin du Sacré-Cœur à la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe pour célébrer l'heureuse intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des sociétaires dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes portantes notre signature et le sceau de l'évêque.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

[Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMÉMENT à la Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884:

Primes sur risques de feu.....	$542,914 85	
Primes sur risques de mer.....	54,870 98	
Primes sur risques de rivière....	16,603 64	
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884.....		158,474 00
Total des primes.....		$772,162 97
Déduisez:		
Primes remboursées et réassurées (Rebates).....	$32,105 94	
Réassurances.....	138,735 29	
Primes sur risques non terminés.....	152,925 00	324,766 23
Primes nettes acquises.....		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes.....		24,757
		$472,154 68

Pertes payées sur les risques de Feu.....	$250,723 33	
Pertes de Marine.....	34,764 71	
Pertes de Rivière.....	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
		$328,843 55
Commission d'agences.....	$83,958 58	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences.....	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 66	
Dépenses casuelles.....	4,159 24	
		459,831 38
Bénéfice net.....		$13,323 25
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré en 30 juin 1884.....	$15,000 00	

ACTIF		
Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0.....	$159,000 00	
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans.....	51,000 00	
Premium Bonds.....	52,910 17	
Argent en caisse.....	93,798 88	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.....	15,000 00	
Primes en voie de recouvrement.	26,774 15	
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe.....	46,749 81	
Prêts sur hypothèque.....	56,111 34	
Effets à recevoir pour primes et autres.....	5,386 23	
Bons, actions et autres valeurs...	17,939 20	
Meubles et installations de bureaux.....	2,500 00	
		$527,175 78

PASSIF.		
Capital payé en plein.....	$300,000 00	
Fonds de réserve..	31,526 78	
Dividendes non réclamés.....	3,724 00	
Pertes non ajustées.	40,000 00	
Primes sur risques non expirés.....	152,925 00	527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.
G. LEGARDEUR JR., Notaire.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE

De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie.....	$250,568 23	
Sur les risques de rivières.....	17,302 99	
Sur les risques de mer.....	10,127 66	
		$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883.....		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves.....		15,523 61
		$319,923 60
Déduisez:		
Primes remboursées et annulées.....	$6,600 31	
Réassurances.....	15,525 55	
		$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie.....	$156,660 06	
Sur les risques de rivières.....	9,916 03	
Sur les risques de mers.....	9,857 97	
Impressions et Publications.....	444 05	
Taxes.....	3,432 42	
Escomptes.....	44,424 14	
Bureau des réassurances.....	3,949 41	
Dépenses ordinaires, moins l'intérêt et le nouvelage.....	12,358 71	
		$241,042 79
		$57,754 95

ACTIF		
Comptant.....		$14,912 87
Primes en voie de colle n.....		30,795 59
Immeubles.....		89,017 49
Actions de Banques et autres.		
Bons.....		38,772 76
Mobilier de bureau, installation..		2,370 25
Billets garantis par hypothèques.		16,219 76
Billets à recevoir à courtes échéances.....		5,695 8
		$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.
J. BENERMAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui a eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Wahl,
M. Popovich.	F. Aufmkolk
E. Soley,	Wm Fagan
M. Abascal	H. Schroeder,
J. Benermagel	A. Burthomieur
A. D. Maurey,	A. Kaiser.
Theo L. Sogg,	S. M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. H. Menge,
C. Thormählen,	Ferd. Goldsmith
N. Seibel,	A. Hanse.
Peter Blaise.	R. Compagnie.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE L,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle - Orléans, Lne.,
MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres ayant lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
1 Lot de	10,000.....	10,000
2 Lots de	6,000.....	12,000
3 Lots de	3,000.....	9,000
10 Lots de	1,000.....	10,000
20 Lots de	500.....	10,000
100 Lots de	200.....	20,000
200 Lots de	100.....	20,000
500 Lots de	50.....	25,000
1,000 Lots de	25.....	25,000
1,967 Lots se montant à		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION:

- Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro gagné le lot de $75,000, soit..... $6,750
- Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
- Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

Réserve pour les primes non expirées.....	$32,894 95
Réserve pour les portes non ajustées et non payées	14,900 00
4 0/0 dividende, janvier 1884.....	5,000 00
5 0/0 dividende, janvier 1885.....	5,000 00
	$57,754 95

ACTIF	
Comptant.....	$14,912 87
Primes en voie de colle n.....	30,795 59
Immeubles.....	89,017 49
Actions de Banques et autres.	
Bons.....	38,772 76
Mobilier de bureau, installation..	2,370 25
Billets garantis par hypothèques.	16,219 76
Billets à recevoir à courtes échéances.....	5,695 8
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.
J. BENERMAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui a eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Wahl,
M. Popovich.	F. Aufmkolk
E. Soley,	Wm Fagan
M. Abascal	H. Schroeder,
J. Benermagel	A. Burthomieur
A. D. Maurey,	A. Kaiser.
Theo L. Sogg,	S. M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. H. Menge,
C. Thormählen,	Ferd. Goldsmith
N. Seibel,	A. Hanse.
Peter Blaise.	R. Compagnie.

Le plus grand [illegible] du siècle, Madame Rosette, rue St. Joseph, 165, entre Carondelet et St. Charles, la plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à prédire l'avenir en quel que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cas les plus merveilleux là où les autres médecins étaient et restée impuissante. Consultations tous les jours de 9 heures A. M à 9 P. M. 21 ed 22. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux au froid. Toute cette demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de collège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et broderie d'agrément tels que fleurs en laine, au pastel, en cire sont offerts aux élèves aux prix extra.

Ouverture d'Hivernal et d'Allemand après l'option.
17 août—

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de Joseph A. Flanders demandant une monition—No. 15,330.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE, SALUT—

Attendu que Joseph A. Flanders a acheté à une vente publique faite par Washington L. Rodgers, un constituant ditmesdi, spécialement pour cette paroisse, le 21ème jour de mars 1885, à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 juin 1884, et signé le 27ème jour de juin 1884, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division C de cette Cour, dans le procès en partage intitulé: La Succession de George H. Pearson et portant le numéro 10,635 du Dossier de cette Cour, les propriétés ci-après décrites et en fait application à cette Cour pour une monition ou annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 du Code de Procédure, approuvée le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane.

Sachez par les présentes ET TOUTES LES PERSONNES ET intéressées dans cette affaire sont citées et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui prétendent avoir des droits, titres ou réclamations contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité quelconque dans l'Ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel s'est fait la vente ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'évènement ou en l'annonce, dans les conditions ou manière de la vente ou de tous autres défauts quelconque d'avoir à déduire dans les trente jours après la première publication qui en sera faite dans la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles les ventes ne seraient pas confirmées et homologuées.

A la dite vente des propriétés ci-après décrites Joseph A. Flanders est devenu acquéreur pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte pardevant A. Hero, Jr., notaire, en date du 6 mai 1885.

Premièrement—Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Octavia et Jersey, et désigné comme l'Ilet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit ilet mesure plus ou moins cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), la même façade à la rue Jersey, trois cent soixante-douze pieds six pouces et quatre lignes de face à l'avenue Peters, de même que sur la rue Octavia.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Octavie, Arcadie et Clara ou Fortatall, désigné comme le carré 80 sur un plan d'Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Peters, sur une façade de deux cent soixante dix pieds sur les rues Arcadie et Clara.

Troisièmement—Un morceau de terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Burke et Peters Avenue, sur la ligne d'une propriété anciennement appartenant au Docteur Robert Avart, et désigné comme le carré d'ici sur un plan de subite suburbaine Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852; lequel morceau de terrain mesure, plus ou moins, soixante-deux pieds, trois pouces et trois lignes rue Peters, trente-huit pieds, sept pouces et cinq lignes rue Burke, trois cents pieds avenue Peters et trois cents pieds de profondeur sur la ligne de subite de la propriété Avart.

Bureau du greffier
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1885.
Signé: HENRI L. LAZARUS, Juge.
" GEO. P. CAZELAR, Dep. Greffier.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1885.
Copie conforme.
GEO. P. CAZELAR, Dép. Greffier.
1er oct—1 7 15 22 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4,727—Section "D"—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt qui la défenderesse, Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, dûment enregistré du 15 mai 1858, déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles; acquis par le feu Abraham Levi, de Facon et Traders Insurance Company, pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans la Première District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Buisson en date du 27 mai 1884, déposé en l'Etude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 3/10 lignes de face sur la rue Union, vingt trois pieds sept pouces et 4 3/10 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 8/10 lignes sur la ligne de la rue Baronne, et cent trois pieds six pouces et sept 8/10 lignes sur la ligne de la rue Carondelet.

Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquise de Mary Morgan, veuve de feu Charles Forstall et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Magazine et Plaquemines, désignés comme les lots numéros Un, Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, et déposé en l'Etude de A. Duciel, notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle ils ont face.

Le lot No 1 (Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 oct—7,27—10nov

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hubert Rolling vs. Ses Créanciers. } No. 15,617.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Hubert Rolling soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'un conseil de créanciers soit convoqué et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq., notaire, en cette ville, LUNDI, le 30me jour de novembre 1885, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et un attendant qui lui pourront être nommés, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, absent ou empêché en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 oct—6, 20—4 nov

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. C. Miller, administrateur etc., vs Mme Amelia Dupiere Hodgson épouse de Joseph C. Hodgson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,310.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazin entre la rue Gravier et la Ruelle Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 25 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tout ce qui en dépend, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Donaue, Bourgogne, Rempartz et Bienville, mesurant au pied français trente-sept pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-dix-neuf pieds, connu comme le No 183 rue de la Douane. Cette propriété a été acquise par feu le Dr F. B. Gandet, de Mme Vve E. D. E. de Lisle, par acte passé pardevant Octave Dupiere, notaire de cette ville, le 21 mars 1866, et a été ensuite connue légalement comme la propriété de feu le Dr F. B. Gandet par ladite Amelia Dupiere Hodgson, comme il en ressort plus amplement du Jugement d'Envoi en Possession, No 12,008 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et surtout dans le jugement en date du 30 août 1884 rendu dans les procédures de la dite succession, mettant la dite dame Amelia Dupiere Hodgson en possession, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Liv. 1139, fol. 718.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7, 14, 21, 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rehling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, les propriétés et droits décrits ci-dessous, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barrett, arpenteur, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rehling, de John Barrett, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le Shérif civil de propriétés améliorées et de valeur dans le Quatrième District de cette ville.

Hibernia Insurance Co.
—vs.—
Clara M. Hagan et James Hagan, ainsi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,421.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Tchoupitoulas, anciennement Levée, Septième et St-Thomas, anciennement Fulton; le dit lot ou portion de terre est composé de tout le lot désigné par le numéro un et une portion du lot numéro deux du dit ilet, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, déposé pour références en l'étude de A. Duciel, notaire, en cette ville, et forme l'encoignure des rues Sixième et St-Thomas, anciennement Fulton. Le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur et face à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt-cinq pieds, au pied américain.

Acquis par feu George Honne de Louis Stern, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov3 10 14.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Anton Schiele vs J. Laurent;

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,377.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à l'entrepôt, coin de l'avenue Louisiana et rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, LUNDI, 2 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT,
22 oct—22,29—nov 1 Constable.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

C. E. Sarrazin, etc. vs. Leurs Créanciers. } No. 15,401. Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, de la raison sociale de C. E. Sarrazin et de Chère F. Sarrazin, Jules Sarrazin et J. E. Sarrazin, individuellement, se réunisse le dit pétitionnaire, dans la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles Rolle, Esq. notaire, dans cette ville le Mardi Novembre 17 novembre 1885, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de lui élire un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1885.
N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, absent ou empêché en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
6 oct—6, 20—4 nov

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente péremptoire, à l'encan, du contenu de la pharmacie à l'encoignure